

Commune de VILLE AU MONTOIS

Place de l'Echanson (54620) – Tel : 03.82.89.82.82

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

compte-rendu affiché le 22.01.2019

convocation en date 14.01.2019

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 08

Conseillers ayant voté : 08

SEANCE DU 21 JANVIER 2019

N°02.2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt et un janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame DUFOUR Marie José, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DUFOUR Marie-José, RENOTTE Bernard, LAURENT Armelle, LETANG Magali, REMY Alexandre, DEMUTH Jean-Pierre, Patricia DUFOUR, PICCINELLI Florent

Etaient absents : Messieurs MANZINALI Jean-Paul, MALARET Ronny et Madame THETIOT Carine

Secrétaire de séance : Madame DUFOUR Patricia

Objet : avenant au bail d'habitation

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 ;Vu le bail d'habitation portant sur le logement sis au 5bis rue des Preyons à Ville-au-Montois conclu le 23 août 2011 avec Monsieur Patrice Bodelot et Madame Amandine Mulhausen ;

Vu la délibération du conseil municipal du 30 juin 2017 décidant le renouvellement dudit bail ;

Considérant qu'il convient d'appliquer au bail d'habitation conclu le 23 août 2011 portant sur le logement sis au 5bis rue des Preyons à Ville-au-Montois les règles de la colocation telles que prévues par l'article 8-1 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 ;

Considérant que Monsieur Bodelot souhaite quitter le logement objet du bail d'habitation et a adressé un congé à la commune par lettre recommandé avec avis de réception reçue le 1^{er} décembre 2018 ;

Considérant que le bail d'habitation se poursuit pour madame Mulhausen qui demeure dans le logement et conserve ainsi son statut de locataire ;

Considérant qu'afin de modifier le nom des locataires au contrat initial à la suite du départ de Monsieur Bodelot, un avenant au bail d'habitation s'avère nécessaire,

APPROUVE l'avenant au bail d'habitation conclu le 23 août 2011 portant sur le logement sis au 5bis rue des Preyons à Ville-au-Montois ;

AUTORISE le maire à signer l'avenant au bail d'habitation avec madame Amandine Mulhausen

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Suivent les signatures,

**Pour extrait conforme,
Le Maire, DUFOUR Marie José**